

**Appel à candidatures « 50 ans, 50 projets »**  
**« Se souvenir – fêter – construire l’avenir »**

2013 – L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) célèbre ses 50 ans. Un demi-siècle après sa création, l'OFAJ continue de répondre à ses devoirs fondamentaux et à sa mission : « resserrer les liens qui unissent les jeunes de France et d'Allemagne », comme le mentionne l'Accord portant création de l'OFAJ.

Toutefois, les instruments, les formats d'échanges, les groupes cibles et les thématiques, les divers moyens d'atteindre cet objectif, ont considérablement évolué. Seule la formule d'Alfred Grosser qui qualifiait alors l'OFAJ *d'avant-garde des échanges internationaux de jeunes* reste encore d'actualité. Si l'idée de la réconciliation occupait le premier plan il y a cinquante ans, aujourd'hui le devoir de l'OFAJ consiste davantage à inventer les relations franco-allemandes de demain et à préparer, former la jeune génération à une coopération franco-allemande ancrée dans une Europe élargie.

Être à l'avant-garde : telle est l'exigence à laquelle souhaite répondre l'OFAJ à travers l'appel à candidatures « 50 ans, 50 projets ». Ce dispositif soutient des projets particulièrement innovants, prospectifs et orientés vers l'avenir, qui doivent refléter la diversité des relations franco-allemandes et traduire la créativité et l'inventivité de la jeunesse française et allemande.

Cet appel à candidatures s'adresse en premier lieu à de jeunes publics qui montrent un intérêt particulier pour les relations franco-allemandes, européennes ou internationales. Il s'agit également, et c'est primordial pour l'OFAJ, d'impliquer de nouveaux groupes cibles, c'est à dire des jeunes qui jusqu'à présent n'ont pas ou très rarement participé à des programmes de l'OFAJ ou qui ont peu d'expérience dans le domaine de l'apprentissage interculturel.

## **Conditions de participation**

L'appel à candidatures est lancé dans le cadre du 50ème anniversaire de l'OFAJ. Les projets doivent refléter 50 années de coopération franco-allemande mais le jubilé ne doit pas nécessairement être l'objet de la thématique principale. Le choix des thèmes et des activités proposés est libre, dans la mesure où le projet s'inscrit dans l'article 3.5.5. des Directives de l'OFAJ sur les manifestations et partenariats particuliers (<http://www.ofaj.org/directives>).

Les porteurs de projets peuvent être des individuels ou des associations et fédérations de jeunesse, des institutions, des médias, des organisations et associations actives dans la formation des jeunes et des adultes, de la culture, du sport, de la science, de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ou des comités de jumelage, etc.

Le projet peut être réalisé dans la localité d'origine, dans la localité du partenaire ou en tiers-lieu. Les projets trinationalaux sont également possibles, ainsi que les projets multilatéraux à condition qu'ils soient liés à un contexte régional ou géopolitique particulier.

Lors de la réalisation du projet, il conviendra d'assurer, dans la mesure du possible, l'utilisation de la langue française et de la langue allemande.

## **Critères de sélection**

Les projets qui encouragent la participation active des jeunes dans la préparation et la réalisation des projets seront retenus en priorité. Les contenus et les activités proposés doivent refléter les intérêts actuels de la jeunesse et se démarquer par leur créativité et leur innovation. Une attention particulière sera apportée aux projets impliquant plusieurs thématiques. La visibilité du projet et l'effort porté à la communication seront également pris en compte au moment de la sélection.

## **Financement, soutien et évaluation**

L'OFAJ soutient les projets sélectionnés dans le cadre d'une convention spécifique, conformément à l'article 3.5.5. des Directives de l'OFAJ sur les manifestations et partenariats particuliers. Les projets sélectionnés bénéficient d'un label « 50 ans, 50 projets » et les organisateurs s'engagent à utiliser largement ce label.

Les projets sélectionnés sont publiés sous la forme d'un calendrier interactif sur le site Internet de l'OFAJ.

L'OFAJ encourage vivement les porteurs de projets à avoir recours à d'autres financements tiers (organisations, sponsors, etc.) tant que la visibilité du label « 50 ans, 50 projets » est assurée.

L'élaboration des contenus, la préparation logistique ainsi que la réalisation des projets incombent aux porteurs de projet.

Au plus tard 2 mois après la fin du projet, une évaluation détaillée ainsi que tous les éléments du décompte d'utilisation doivent être remis à l'OFAJ.

## **Communication**

Les porteurs de projets ont accès à une plateforme interactive, sur laquelle diverses informations sur les projets (programmes, photos, vidéos, etc.) seront mises en ligne. L'OFAJ peut utiliser les images, la musique et les vidéos publiées sur ce site pour ses propres publications.

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à informer les médias de leur projet et de la participation de l'OFAJ. Le Service presse de l'OFAJ peut soutenir les organisateurs dans leur travail avec la presse.

## **Dépôt des candidatures, durée du projet et délais**

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 31 octobre 2012.

Les candidatures sont à envoyer par mail via un formulaire que vous pouvez télécharger [ici](#). Merci de l'adresser à [50projets@ofaj.org](mailto:50projets@ofaj.org)

La sélection des projets est réalisée par un jury franco-allemand composé de 2 représentants du Conseil d'orientation de l'OFAJ, 2 Jeunes Ambassadeurs OFAJ et de représentants de l'OFAJ issus de différents secteurs d'intervention.

Tous les porteurs de projets, qui habituellement adressent leurs demandes à une organisation centrale de l'OFAJ, s'engagent à informer cette organisation centrale de l'envoi de leur candidature.

Un seul formulaire de candidature doit être envoyé par projet. Si plusieurs partenaires participent à un même projet, ils doivent envoyer un seul dossier de candidature.

Les porteurs de projets s'engagent à informer l'OFAJ de toute modification qui aurait lieu après la sélection du projet.

## **Production finale, documentation**

A la fin du projet, une production finale doit être réalisée et communiquée à l'OFAJ. La forme de cette production finale est libre : rapport (minimum 5 pages), film, photos ou collages, site Internet, etc.

## **Calendrier**

- **Début août 2012**

Lancement de l'appel à candidatures

- **31 octobre 2012**

Date limite de dépôt des candidatures

Formulaire de candidature en ligne : [www.ofaj.org/50projets](http://www.ofaj.org/50projets)

- **Fin novembre 2012**

Sélection des 50 projets par un jury franco-allemand

- **Début décembre 2012**

Communication de la décision du jury et envoi des conventions aux porteurs de projets sélectionnés

- **Janvier – Décembre 2013**

Réalisation des projets

Enregistrement des données sur le déroulement des projets sur la plateforme interactive

- **Au plus tard 2 mois après la fin des projets**

Envoi des décomptes de subvention et de l'évaluation détaillée

**Soumettez-nous dès maintenant votre votre idée de projet!**

**Les candidatures sont à envoyer par mail via un formulaire que vous pouvez télécharger [ici](#). Merci de l'adresser avant le 31 octobre 2012 à [50projets@ofaj.org](mailto:50projets@ofaj.org)**